

Rapport de la commission « équipement en eau potable du chemin de la Lisière »

Relatif à l'équipement en défense incendie et en eau potable du nouveau quartier sis au chemin de la Lisière (Lieu-dit : Les Fourches), préavis N° 43-2014.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Madame Sandrine Berthoud, Messieurs Jean-François Perusset, Bernard Murisier, Jérôme Ischi, excusés Messieurs Jean-Claude Andrey et Jean-Rudolph Hubschmid, absent Monsieur Pierre-Yves Dénéréaz s'est retrouvée le jeudi 28 août à la Maison de Commune en présence de Messieurs Pierre-André Ischi et Didier Chappuis Municipaux, Monsieur Jean-Luc Duperrex chef du service extérieur ainsi que Monsieur Pascal Lerch de la commission des Finances.

Le présent préavis a pour but de proposer au Conseil communal l'équipement en défense incendie et accessoirement en eau potable du nouveau quartier de villas sis au chemin de la Lisière. Pour rappel, le permis de construire relatif à la création de 5 villas individuelles avec garages sur la parcelle n° 207 a été délivré le 18 décembre 2013. Selon la loi du 30 novembre 1964 sur la distribution de l'eau (LDE) et le règlement communal sur la distribution de l'eau du 6 octobre 2008, la Commune est tenue de fournir l'eau potable et l'eau nécessaire à la lutte contre le feu. A cet effet, elle construit, exploite et entretient les installations principales.

Le projet consiste à poser une conduite dimensionnée pour la défense incendie entre la conduite existante au bas du chemin des Fourches et la conduite existante située sur la route de Lausanne via le nouveau quartier. Ceci, afin de créer un bouclage entre ces deux dernières conduites et de permettre l'alimentation en eau dans un sens ou dans l'autre en cas de coupure, de travaux d'équipement ou d'entretien. La commission salue la décision de la municipalité de ne pas avoir opté pour la solution moins onéreuse qui consistait à créer une conduite borgne depuis la route de Lausanne jusqu'au nouveau quartier. Selon la demande du commandant du SDIS Région Venoge, une nouvelle borne hydrante sera installée sur la conduite au nord de la parcelle 207. En ce qui concerne l'exécution de ces travaux, la Commune disposera de la fouille commune sur les deux tiers du tracé. Le tiers de fouille restant sera à sa charge. Les nouvelles vannes, prises et raccordements privés seront à la charge des propriétaires.

Le rapporteur : Jérôme Ischi

:

Ischi.

Les membres : Sandrine Berthoud

:

Berthoud

Jean-François Perusset

:

JF Perusset.

Bernard Murisier

:

B. Murisier

Jean-Claude Andrey

:

Andrey

Jean-Rudolph Hubschmid

:

JR Hubschmid

Pierre-Yves Dénéreaz

:

P. Y. Dénéreaz